



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 30 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de procurations : 13
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 07 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe
JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M.
Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET,
Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Ako
HAMDAOUI, M. Jean BORDAT

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI

Référence

N° 17.30.06.54

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Convention de mise à
disposition partielle d'un
agent de la Ville de Dole
auprès de la commune de
Biarne

Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir
de la DCM 17.30.06.49)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND
(DCM 17.30.06.56-57-58-59) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-
63-64)

Secrétaire de séance

Annie MAIRE-AMIOT

Rapporteur

Isabelle MANGIN

Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMDAOUI (DCM 17.30.06.55)

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale (articles 61 à 63), les agents d'une collectivité peuvent être mis à disposition auprès d'une autre collectivité, pour y effectuer une partie de leur service.

La commune de Biarne a un besoin en matière de secrétariat de mairie en raison du congé pour maladie de son actuelle secrétaire de mairie.

Ainsi, pour la période du 8 mars 2017 au 17 mars 2017 inclus, la Commune de DOLE met partiellement à disposition de la Commune de Biarne un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, afin d'exercer lesdites fonctions de secrétaire de mairie.

Par conséquent, cet agent effectuera 29 heures de service pour la Commune de Biarne pour la période susmentionnée. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition partielle ci-annexé, d'un agent auprès de la commune de Biarne,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer ladite convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits en recettes au Budget Primitif 2017.

*Fait à Dole, le 30 juin 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Commune de Biarne

Jean-Marie SERMIER
(JURA)

